



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-116

L'an deux mille vingt-quatre, **le quinze octobre 2024**, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 09 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Damien COMBET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 9

Nombre de conseillers communautaires absents : 3

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, M. Jean-Louis GERGAUD, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, M. Grégory NOWAK, Mme Anne-Claire ROUANET.

ABSENTS REPRESENTES :

Monia BEN SLAMA donne pouvoir à Damien COMBET
Agnès BERAL donne pouvoir à Guy BOISSERIN
Jean-Marc BUGNET donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN
Marie DECHESNE donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET
Jean-Philippe GILLET donne pouvoir à Valérie GRILLON
Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Patricia GRANGE
Claire REBOUL donne pouvoir à Jérôme CROZET
Céline ROTHEA donne pouvoir à Josiane CHAPUS
Catherine STARON donne pouvoir à Thierry DILLENSEGER

ABSENTS :

Martial GILLE
Martine MORELLON
Roland WILPUTTE

Publiée le 21 octobre 2024

Objet : Transition écologique – Démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE) : Label climat-air-énergie

Mise à jour du plan d'actions 2022-2026

Vu le rapport établi par Monsieur Damien Combet :

La Communauté de Commune de la Vallée du Garon (CCVG) est engagée dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE), Label Climat-Air-Energie (anciennement Cit'ergie) depuis 2021.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) approuvé en mai 2022. Elle permet à la CCVG de s'approprier et de mettre en œuvre concrètement le PCAET de l'Ouest Lyonnais.

L'état des lieux et le plan d'action

La démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique, label Climat-Air-Énergie, est portée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie). Elle constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique climatique de la collectivité, formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus...

La CCVG est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air :

- La planification territoriale,
- Le patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération et la communication.

Après deux années de mise en œuvre, des avancées ont été réalisées. Ainsi, de 30% de points acquis lors de l'état des lieux en 2021, la CCVG atteint aujourd'hui 38% de points.

Afin de conserver la logique d'amélioration continue du label et d'aller plus loin dans les actions mises en œuvre, la collectivité a fait un travail de mise à jour de son plan d'actions existant. Le plan d'actions opérationnel pour les 4 prochaines années, annexé à la présente délibération, constitue l'aboutissement de cette phase de réflexion. Il décrit le plan stratégique mis en place pour atteindre les objectifs fixés à moyen terme.

Il a été préparé par l'équipe projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie et a été travaillé en Comité de Pilotage le 14 mai 2024. Il a ensuite été validé en Commission Environnement Transition Écologique et Agriculture le 9 septembre 2024.

Certaines actions déjà engagées sont mises à jour, d'autres créées.

Au regard du bilan annuel 2024 sur les questions climat-air-énergie, les principaux axes de travail se situeront autour des thématiques liées à l'approvisionnement énergétique, eau, déchets ainsi qu'au patrimoine. L'ensemble du plan d'actions mis à jour est annexé à la présente délibération.

Au total le plan d'actions est constitué de 46 actions prévues sur 4 ans dont 13 nouvelles actions et 30 actions déjà en cours ou engagées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE la mise à jour du plan d'actions TETE - Label Climat-Air-Energie pour les 4 prochaines années.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Extrait certifié conforme,

1

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)